

**Une activité d'investissement soutenue au troisième trimestre
avec la réalisation de deux nouveaux investissements, et un
ANR au 30 septembre 2007 de 11,90 € / action.**

Paris, le 15 novembre 2007 : Le trimestre écoulé s'est avéré des plus actifs pour Turenne Investissement qui a réalisé deux nouveaux investissements dans les sociétés **Globe Diffusion** (marketing terrain) et **Dromadaire** (cartes de vœux électroniques).

Au 30 septembre 2007, le portefeuille de Turenne Investissement est constitué des sociétés suivantes :

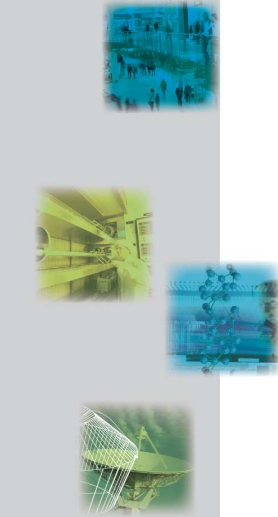
- **Aston Medical** : un concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ; 3,56 millions d'euros ont été investis dans cette société sous forme d'actions, d'obligations convertibles et d'une avance en compte courant ayant vocation à être convertie en fonds propres.
- **Mediastay** : une agence spécialisée dans la génération de contacts qualifiés sur Internet ; 2,24 millions d'euros ont été investis dans cette société sous forme d'actions et d'obligations convertibles.
- **Webhelp** : une des sociétés leaders dans l'externalisation de centres d'appels et de gestion de la relation clients dans laquelle Turenne Investissement a investi 1,54 millions d'euros sous forme d'actions et d'obligations convertibles.
- **Globe Diffusion** : un des acteurs leaders sur le secteur du marketing terrain ; 0,67 millions d'euros ont été investis dans cette société sous forme d'actions le 02 août dernier.
- **Dromadaire** : le leader européen de l'envoi de cartes de vœux électroniques gratuites ; 1,30 millions d'euros ont été investis dans cette société sous forme d'actions le 1^{er} octobre dernier.

L'Actif Net Réévalué au 30 septembre 2007 (part des commanditaires) s'élève à 19,72 millions €, soit 11,90 € par action. En tenant compte de l'effet dilutif maximal de l'exercice des BSA A (sur la base de l'exercice de 100% des BSA A à 6,62 € par action), l'ANR par action serait de 10,14 € par action.

Ce très léger recul de l'actif net (-2,4 %) au cours du trimestre par rapport au premier semestre s'explique principalement par l'amortissement des frais d'introduction en Bourse et par la baisse du cours des OPCVM de trésorerie dynamique par rapport au 30 juin 2007. Ces OPCVM ont par ailleurs été cédés en totalité, et ont été remplacés par des OPCVM monétaires.

Depuis l'introduction en Bourse en décembre 2006, l'Actif Net Réévalué affiche une nette progression de + 7,2 %.

A noter que seules les disponibilités et valeurs mobilières de placements ont été valorisées sur la base de leur cours au 30 septembre 2007. Les actifs financiers



composés uniquement de sociétés non cotées n'ont pas été réévalués. Ils sont donc comptabilisés à leur valeur d'acquisition conformément à nos règles de valorisation. Les investissements récents sont comptabilisés à leur prix de revient pendant les douze premiers mois suivant l'investissement.

L'actif net se décompose de la façon suivante :

- Disponibilités et valeurs mobilières de placements (placées dans des produits monétaires) : 9,19 millions €, soit 46,6 % ;
- Actifs financiers (cinq sociétés) : 9,31 millions € soit 47,2 % ;
- Actifs incorporels (frais d'établissement) : 1,22 millions €, soit 6,2 %.

Le résultat net (part des commanditaires) au 30 septembre 2007 s'élève à + 1,32 millions €.

A compter du 15 novembre 2007, les pourcentages de co-investissement de Turenne Investissement aux côtés du FCPI Développement & Innovation 3 et du FIP Hexagone Croissance 1 gérés par Turenne Capital Partenaires sont les suivants :

- 85 %, en cas de co-investissement avec le FCPI ;
- 43 % en cas de co-investissement avec le FIP;
- 40 % en cas de co-investissement avec le FIP et le FCPI.

A PROPOS DE TURENNE INVESTISSEMENT

Turenne Investissement, société de capital développement créée par Turenne Capital, investit et désinvestit avec les Fonds gérés par Turenne Capital.

Turenne Investissement a vocation à accompagner – en tant que seul investisseur ou investisseur de référence – des PME en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO), dans les secteurs suivants : la santé, la distribution spécialisée, l'industrie innovante et les services. Les participations sont acquises avec un horizon d'investissement à moyen terme.

En se positionnant sur le segment du capital développement et des transmissions pour des PME en forte croissance et présentant une valeur d'entreprise inférieure à 100 millions € lors de l'investissement, Turenne Capital est devenu l'un des principaux acteurs indépendants sur ce marché.

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

Contact

Béatrice VERNET
Turenne Capital
Tél. : 01 53 43 03 03
bvernet@turennecapital.com

Relations Presse

Coralie VOGT
ACTUS Communication
Tél. : 01 53 67 35 79
cvogt@actus.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*)

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations sus mentionnées.